



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

**budget : services du Trésor**

Question écrite n° 62450

## Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les dysfonctionnements qui ont été constatés lors des restructurations, dans sa circonscription, du réseau du Trésor public de Meurthe-et-Moselle. Tout en reconnaissant les objectifs finaux de cette restructuration, les communes ont été soumises, pendant plus de six semaines, à des difficultés financières, car elles n'ont pas eu connaissance de leur état de trésorerie pendant cette période. Il souhaiterait qu'il lui indique comment l'État va compenser le manque à gagner, agios et frais divers qui ont pénalisé les communes, dans la mesure où elles n'ont pas pu effectuer, pendant cette période, de placement précis sur des comptes à terme, qu'elles ont eu des intérêts moratoires en sus, et, dans un certain nombre de cas, des frais de coupures et des frais inhérents à la perte importante de temps et d'énergie pour les services municipaux. Il lui demande si un soutien particulier est prévu pour compenser ce manque à gagner des communes.

## Texte de la réponse

Au cours de l'année 2004 et au début de l'année 2005, le trésorier-payeur général de Meurthe-et-Moselle a remodelé l'architecture des trésoreries, à l'issue d'une phase de concertation avec tous les acteurs concernés, de façon à mieux satisfaire les attentes des partenaires du Trésor public. Toutes les mesures préparatoires ont été prises pour que la période de transition se déroule dans les meilleures conditions. De fait, sauf à la trésorerie de Pont-à-Mousson, aucune difficulté n'a été à déplorer dans le département. À Pont-à-Mousson, la complexité et la lourdeur des transferts réalisés ont entraîné des difficultés techniques imprévues qui ont paralysé le fonctionnement de la trésorerie durant quelques semaines et pénalisé le service rendu aux usagers et aux élus. Le trésorier-payeur général a mis en oeuvre toutes les mesures nécessaires au rétablissement rapide de la situation et présenté les excuses de l'administration aux fournisseurs confrontés à des retards de paiement. Au total, le préjudice subi, très difficile à évaluer, semble avoir été réduit au minimum. Pour l'avenir, les collectivités bénéficieront, comme par le passé, d'un service de qualité, répondant à leurs attentes, de la part du Trésor public.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62450

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2005, page 3619

**Réponse publiée le** : 24 mai 2005, page 5340